

## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES:

# UNE GRANDE VICTOIRE DE LA GAUCHE

## Giscard d'Estaing battu, François Mitterrand élu

L'élection de François MITTERRAND à la présidence de la République a soulevé un grand courant d'enthousiasme, en particulier parmi les travailleurs français et immigrés.

Le 14 mai, la Commission Exécutive de la CGT soulignait que la victoire de la gauche le 10 mai constituait un événement de portée considérable. Elle a demandé aux militants de se placer résolument à la tête du courant qui anime les travailleurs. Elle les a appelés à prendre immédiatement des dispositions à la hauteur de la nouvelle situation pour faire avancer les revendications, renforcer la CGT et contribuer à assurer le changement.

Henri KRASUCKI, rapporteur à la Commission Exécutive, a souligné que cette victoire a été créée « par un courant populaire de rejet pour ce que représentait la politique giscardienne au service du patronat et pour le changement de cette politique. »

La victoire du 10 mai soulève de grands espoirs chez les salariés. Elle a modifié le rapport des forces sociales à l'avantage des travailleurs et fait grandir la volonté de changements concrets. Cela est vrai aussi pour les immigrés.

Nous avons déjà dit et écrit que, bien qu'ils n'aient pas droit de vote pour les élections politiques, les immigrés étaient particulièrement concernés par l'échec de GISCARD et le succès de MITTERRAND.

Souvenez-vous ces derniers mois encore, les déclarations de caractère raciste du candidat GISCARD D'ESTAING, menaçant d'expulser 250.000 travailleurs immigrés non européens d'ici à 1985, avec la perspective d'en refouler 700.000.

Lionel STOLERU, BARRE, BONNET et d'autres ex-ministres avaient tenu le même langage ainsi que CEYRAC, le Président du Conseil National du patronat français.

De plus, de « bonnes âmes » (de droite) tentaient d'effrayer les immigrés, comme en 1974, en prétendant que si la gauche arrivait au pouvoir, les immigrés seraient obligés de « faire leurs valises ». Mais, aujourd'hui les choses sont modifiées. **La majorité est changée, tout est possible**, comme l'a souligné Georges SEGUY, à condition que les travailleurs restent conscients, lucides et se considèrent responsables pour promouvoir le changement pour lequel ils ont voté le 10 mai.

La CGT ne fera rien pour compromettre cette expérience qu'elle souhaite positive, car nous ne sous-estimons pas les tentatives du patronat, du grand patronat et de la droite pour compromettre les transformations qui s'imposent et de prendre leur revanche.

Voilà pourquoi, nous n'exigeons pas toutes les revendications tout de suite.

Mais avant même que la nouvelle Assemblée Nationale se mette en place, le nouveau gouvernement de gauche peut prendre un certain nombre de mesures rapidement, comme sur la question du SMIC et des salaires, le blocage des prix, l'arrêt de la casse des entreprises et de l'exportation des capitaux, etc...

En ce qui concerne les problèmes de l'immigration, sous réserve que la nouvelle Assemblée Nationale débattre d'une nouvelle politique d'ensemble à caractère social et démocratique, comme la C.G.T. le réclame depuis des années, le nouveau gouvernement peut prendre par décret ou par voie administrative des mesures urgentes en faveur des immigrés et de leur famille.

La C.G.T., pour sa part, a élaboré un mémoire comportant 13 points importants et urgents qui doivent modifier rapidement la situation insupportable faite aux immigrés.

Nous publions ces 13 revendications à la page 3.

C'est donc ensemble, travailleurs français et immigrés que nous poursuivrons notre action dans les entreprises, les foyers, les localités pour que cela change vraiment.

La C.G.T. est prête à négocier ces questions à tout moment.

Et pour lui donner encore plus de poids, travailleurs immigrés, syndiquez-vous massivement à la C.G.T.

**M. APOSTOLO,**  
Responsable du Secteur Confédéral Immigration.

### sommaire:

#### PAGE 2:

##### La voix des entreprises et des localités:

- Les mineurs dans l'action
- Talbot: licenciement de Thich refusé
- Foyer Sonacotra - Echirolles

#### PAGE 3:

##### Des questions qui vous concernent:

- Le scandale du renouvellement des papiers

- La CGT rappelle ses revendications urgentes en faveur des immigrés.

#### PAGE 4:

- Halte aux expulsions

#### PAGE 5:

- Des libertés pour les immigrés
- Déclaration commune de la CGT et de l'Association des Marocains en France

#### PAGE 6:

##### Droit de tous et de chacun:

- Congés payés et congés au pays d'origine

#### PAGES 7 et 8:

- Regards sur le monde.



**VIVE LES VACANCES...**  
**... mais attention** (voir page 6)

# LA VOIX

## DES ENTREPRISES ET DES LOCALITÉS



### MANIFESTATION A NEUILLY DES COMMUNAUX MALIENS

Lors d'une entrevue entre le maire de Neuilly et la C.G.T., les travailleurs maliens ont rappelé les promesses qui leur avaient été faites en 1974 de **construire un foyer** : refus du maire, les immigrés sont bons pour balayer les rues...

A la demande de vêtements pour la pluie et le froid, le maire répondit : « Pour qu'ils aillent les vendre aux puces ! ».

A la demande de la journée continue : « Pour qu'ils fassent une autre journée au noir ! ».

Devant tant de mépris et de racisme, c'est par la grève de 24 heures que les communaux maliens ont répondu, pour faire respecter leur dignité, leur conscience professionnelle et faire aboutir leurs revendications.

### ROYAL-SERVICE

(Textile - Seine-St-Denis)

Les blanchisseuses de Noisy-le-Grand, pour la plupart des immigrées, ont obtenu un succès appréciable après plusieurs jours de grève. L'accord signé entre la C.G.T. et le patron prévoit notamment une augmentation au 1<sup>er</sup> avril de 10,65 % pour les plus bas salaires, soit une augmentation moyenne de 6,5 %. Les chauffeurs obtiennent également une réduction du temps de travail sans perte de salaire, par l'arrêt progressif des livraisons le samedi matin.

### Les mineurs dans l'action

**A CARMAUX** : (Tarn) 83 mineurs en grève depuis le 3 avril ont arraché des augmentations de salaires entre 4,80 F et 2,80 F par jour, ainsi que 22 promotions.

**A LADRECHT** : (Gard) les mineurs du puits Destival ont fêté le 5 mai l'anniversaire de leur action contre la fermeture de leur mine.

Le 23 avril, des délégations venues de la France entière venaient apporter leur solidarité aux mineurs de Ladrecht.

Le 5 mai, les mineurs investissaient la Porte St-Denis à Paris.

### Talbot :

#### Licenciement de Ihich refusé

TALBOT, vous connaissez :  
EX-CHRYSLER, EX-SIMCA.

Les licenciements de travailleurs se multiplient, le chômage partiel, les atteintes aux libertés, les provocations des commandos de la C.F.T./C.S.L.

Le syndicat C.G.T. réagit, organise les luttes, meetings, manifestations. Les licenciés de 50 à 55 ans et handicapés ont été réintégrés, le licenciement d'Hamad IHICH, dirigeant C.G.T. du syndicat et de la Fédération des Métaux a été refusé par l'Inspecteur du Travail et IHICH a réintégré son poste.

C'est un grand succès qui s'est concrétisé par 200 nouveaux syndiqués à la C.G.T. depuis le début de l'année.

### FOYER SONACOTRA/ECHIROLLES

#### Actions avec la CGT = DES RÉSULTATS

Durant tout le mois de mars, les résidents du foyer SONACOTRA d'Echirolles dans l'Isère, ont mené avec la C.G.T. une action contre la hausse du montant de la redevance et diverses autres revendications. L'action n'a pas permis d'obtenir satisfaction sur le premier point, mais le problème reste à l'ordre du jour.

Divers résultats ont été obtenus au terme d'une négociation avec la SONACOTRA et à laquelle la C.G.T. a apporté tout un appui :

- une deuxième télévision ;
- aménagement de la salle commune ;
- accélération des travaux de réfection et d'amélioration des chambres :
  - décroiser 30 chambres,
  - aménagement de 9 unités de vie ;
- mieux entretenir le foyer, notamment une plus grande propreté ;
- pendant les travaux, les résidents seront relogés ;
- 2 chambres de dépannage pour les parents et amis des résidents ;
- réduction de la redevance pendant que le résident est en congés payés.

## TRAVAILLEURS IMMIGRÉS QUI RENTREZ CHEZ VOUS, VENEZ D'ABORD CHEZ NOUS.



### مركز استعلام خارج الضريبة - رينو

#### CENTRE D'INFORMATIONS HORS-TAXES RENAULT

S.V.S.E. 186, avenue Jean-Jaurès - 75019 Paris - Tél. : 200.22.79

Si vous avez décidé de regagner bientôt votre pays, savez-vous que vous pouvez repartir avec un véhicule particulier et un véhicule utilitaire sans payer les taxes françaises ?

RENAULT, premier exportateur français, se tient à votre disposition pour vous informer sur toutes les formalités nécessaires à votre achat.

RENAULT, premier constructeur européen, vous fait bénéficier de cette détaxe sur l'ensemble de sa gamme de véhicules particuliers et de véhicules utilitaires Essence ou Diesel, avec plus de 30 versions différentes de 4 à 7 CV, et se charge de toutes les formalités.

RENAULT est une marque de dimension internationale. Vous pouvez vous adresser à elle en toute confiance. Téléphonnez ou rendez visite au "Centre d'Informations Hors-Taxes" que RENAULT a créé spécialement pour vous.



## RENAULT

# DES QUESTIONS...

## La C.G.T. rappelle ses REVENDICATIONS en faveur des IMMIGRÉS

Le nouveau gouvernement a maintenant été désigné. Celui-ci est en mesure de prendre un certain nombre de décisions en faveur des travailleurs immigrés, sans attendre la mise en place de la nouvelle Assemblée Nationale et donc le vote de nouvelles lois.

C'est pourquoi la C.G.T. a élaboré un document rappelant 13 mesures prioritaires qui mettraient un terme à une situation qui a trop longtemps duré.

- En tête de ces revendications se place la lutte contre le racisme et pour l'application immédiate de la loi anti-raciste du 1<sup>er</sup> juillet 1972.
- Ensuite, c'est l'urgence de l'arrêt de toutes expulsions et l'ouverture d'un droit à régularisation de situation pour les immigrés sans papiers, la chasse aux trafiquants de main d'œuvre, dans la perspective de l'abrogation de la loi BARRE-BONNET du 10 janvier 1980.
- Arrêt de tout refoulement aux frontières des membres des familles.
- Annulation de la circulaire STOLERU du 10 juin 1980.
- Application effective de l'égalité des droits reconnue par les textes législatifs et les conventions internationales.
- Application immédiate de l'échange de lettres franco-algérien du 18 septembre 1980.
- Arrêt de toutes expulsions et poursuites judiciaires contre les résidents de foyers. Blocage du montant des redevances au niveau du 31 décembre 1980 et négociations avec les Associations gérantes au niveau national et foyer par foyer.
- Application des arrêts de la Cour Européenne de justice en matière de Sécurité Sociale.
- Ratification de la Convention Internationale n° 143 sur les problèmes des travailleurs migrants.
- Attribution sans discriminations de l'allocation aux handicapés adultes.
- Annulation des décrets-lois relatifs aux Associations étrangères.
- Annulation de l'obligation d'autorisation de mariage des immigrés.
- Annulation de la « semaine du dialogue » décidée par M. STOLERU et retour au Fonds d'Action Sociale des fonds prévus à cet effet.

## LE SCANDALE DU RENOUVELLEMENT DES PAPIERS

Voilà des mois que des milliers d'immigrés dont les cartes de séjour et de travail sont arrivées à échéance reçoivent des récépissés provisoires, en attendant les « nouvelles cartes » plastifiées annoncées de longue date.

L'accord franco-algérien du 18 septembre 1980 est applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1980, notamment en ce qui concerne le renouvellement automatique des certificats de résidence. Mais toujours rien.

Le 30 avril, au cours d'une entrevue de la C.G.T. avec M. Chazal, directeur de la Population et des Migrations, nous apprenions que les nouvelles cartes « infalsifiables » venaient d'être mises en circulation.

Mais le scandale réside dans le fait que les immigrés sont contraints de faire des files interminables dans ou devant les commissariats de police.

Là, ce sont les tracasseries administratives, les insultes parfois, les pertes de salaire.

Deux exemples :

### DANS LE NORD :

A Roubaix, la C.G.T. et l'Amicale des Algériens en Europe ont tenu une conférence de presse pour dénoncer ce scandale :

— Une seule permanence au commissariat de police. Des immigrés sont obligés de faire la file pendant plusieurs jours sans obtenir leur carte de séjour, ni même un ticket. Alors, ils ne peuvent aller chercher un mandat à la poste, ni quitter la ville, et encore moins se rendre dans leur pays.

Un travailleur n'a pu assister aux obsèques d'un de ses parents en Algérie ; une femme enceinte, bousculée, a dû être hospitalisée.

Les pertes de salaires sont énormes pour ces travailleurs.

Aussi l'Union Départementale C.G.T. du Nord, ses Unions Locales mènent une intense bataille sur ce point.

Le 9 mai, un meeting C.G.T. - Amicale des Algériens en Europe a eu lieu à la Bourse du Travail de Roubaix.

L'Union Départementale C.G.T. est intervenue plusieurs fois auprès de la Préfecture et enfin une délégation sera reçue.

### ÜÇ TEMEL VE ACİL İSTEM

- Irkçılığa karşı ve göçmen emekçileri korumak için önlemlerin alınması, 1 Temmuz 1972 kanununun uygulanması.
- Bütün sınır dışı etmelerin durdurulması, kağıtsız göçmen emekçilerin durumlarının düzenlenmesi hakkının tanınması. (BONNET kanununun ve STOLERU Kararnamesinin iptali).
- Uluslararası anlaşmalar tarafından tanınan eşitlik kurulumunun uygulanması.

### TRES REIVINDICAÇÕES ESSENCIAIS E URGENTES

- Medidas contra o racismo e pela segurança dos imigrados, em aplicação da lei de 1 de Julho de 1972 ;
- Cessaçao das expulsões e abertura do direito à regularização da situação dos imigrados, direito que estes ganharam com o seu trabalho ; (em vistas da abrogação da lei BONNET e da circular STOLERU) ;
- Aplicação efectiva da igualdade dos direitos reconhecida pelos textos legislativos e as convenções internacionais.



### DANS LE RHONE :

A Lyon, comme dans d'autres régions, le même problème se pose.

Là-bas, les files d'attente commencent dès deux heures du matin et c'est aussi le manque de fonctionnaires pour accomplir les formalités qui sont très longues.

L'Union Départementale C.G.T. a pris différentes initiatives pour protester contre cette situation.

Une délégation a été reçue à la Préfecture.

Celle-ci est d'accord pour que le renouvellement des papiers puisse se faire sur le lieu du travail. Sur ce point des succès ont été obtenus grâce à l'action des Syndicats C.G.T., comme à Paris-Rhône, Renault Véhicules Industriels, La Ferroviaire, etc...

Le renouvellement des papiers peut se faire y compris pour les conjoints.

L'action se poursuit pour étendre les renouvellements dans les entreprises.

**En tout état de cause, la C.G.T. réclame :**

- La simplification administrative pour le renouvellement des papiers ;
- Pas de perte de salaires pour les immigrés ;
- Si les intéressés doivent se rendre dans un commissariat, une mairie ou une préfecture, qu'ils soient munis d'une convocation qui précise le jour et l'heure précis pour éviter des pertes de temps.

QUI VOUS CONCERNENT

# HALTE AUX EXPULSIONS

## La C.G.T. avait saisi l'ex Ministre de l'Intérieur

Depuis quelques mois, une nouvelle offensive a été déclenchée par le pouvoir de la majorité sortante, les expulsions et refoulements se sont multipliés aux quatre coins de la France.

— A MARSEILLE ; dans le LOIRET ; à AUBERVILLIERS (92).

— Expulsions dans le NORD, où BRAHIMI AMEUR est menacé d'expulsion après 24 ans de travail en France ; à METZ ; à MONTPELLIER ; à GENNEVILLIERS ; etc...

— A LYON : Depuis le 2 avril, un jeune Algérien, un prêtre catholique et un pasteur protestant faisaient la grève de la faim pour obtenir l'arrêt des expulsions qui frappent de jeunes immigrés nés en France après 1963.

— A MASSY : Descente de police dans deux foyers de l'Essonne, trois expulsions pour détention de faux passeports, une soixantaine de menaces d'expulsion. 21 Tunisiens font la grève de la faim de

puis le 22 avril pour obtenir leurs cartes de séjour et de travail.

**LA C.G.T., SES ORGANISATIONS NE PEUVENT ADMETTRE UNE TELLE SITUATION.**

Aussi elles ont engagé l'action dans le LOIRET, le RHONE, le NORD, l'ESSONNE...

René LOMET, secrétaire confédéral, élevait une vigoureuse protestation, le 22 avril, contre les menaces d'expulsion de jeunes Algériens dans le RHONE et s'adressait au ministre de l'Intérieur le 5 mai pour que soit mis un terme à toutes expulsions arbitraires, notamment à LYON et à MASSY.

**M. BONNET, ex-ministre de l'Intérieur, a opéré un recul : les jeu-**

nes Algériens bénéficient d'un sursis de trois mois en attendant les conclusions d'une commission.

Le préfet de l'ESSONNE, suite à l'action de l'Union Départementale, de l'Union Locale C.G.T. de MASSY, de la municipalité et d'autres organisations, a fait remettre à tous les grévistes de la faim un récépissé provisoire de séjour de trois mois, en attendant l'attribution de leurs cartes.

C'est un grand succès, mais il faut rester vigilants.

## UN BILAN HONTEUX

- **EXPULSIONS :**  
1978 : 4 654 - 1979 : 4 790 - 1980 : 5 000 (selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur).
- **REFOULEMENTS :**  
Pour les seuls Algériens :  
1980 : 11 000 refus d'accès en territoire français.  
JANVIER-FÉVRIER 1981 : 470 Algériens refoulés à Orly seulement.

وضحت الندوة القومية الخامسة من جديد مواقف السن . ت  
من القضايا التالية :  
● حق الجير في العمل .  
● الاختيار الحر .  
● وقف الهجرة .  
● الحلال الحريرين من الأوراق : العمال الذين دخلوا فرنسا ويعطون غالباً سبباً لهم الحق بحسب العمل في تسمية وضعيتهم . ولا يمكن بحال ان تتسبب وضعيتهم المهنية في قبول او رفض تجديد بطاقات العمل والاقامة .  
● الطرد .  
● التخلي عن وجوب الجهاد السياسي ولا يمكن ان يفرض الطرد الا المحاكم المدنية وبواسطة حكم معلل وبسبب جريمة حق عام خطيرة ومع السماح بإمكانية الاستئناف .  
● وقف طرد افراد العائلة الي الحدود . ملاحظة :  
التاجر يربط لادراة وليس ملاحقة صحاباتهم .  
● الحصرية يجب اذانة كل اعمال العنف العنصرية بتسده وتطبيق القوانين المعمول في اوجلية 1972 .

## Emploi - Expulsion sans papiers

### POSITIONS DE LA CGT

La V<sup>me</sup> Conférence Nationale a précisé une nouvelle fois les positions de la C.G.T. sur ces problèmes :

#### DROIT AU TRAVAIL POUR TOUS

Le droit à l'emploi doit être garanti à tous les travailleurs immigrés actuellement en France au même titre qu'aux travailleurs français.

#### LIBRE CHOIX

Le libre choix doit être reconnu aux travailleurs immigrés :

- de rester en France et d'y occuper un emploi à égalité de droits avec les travailleurs français ;
- d'accéder à la nationalité française sans tracasseries, ni discriminations ;
- de retourner dans leur pays sans aucune contrainte, avec une formation professionnelle qualifiée, avec la garantie du maintien de leurs droits sociaux acquis ou en cours d'acquisition, l'enseignement de la langue, en particulier pour les enfants et les jeunes de la deuxième génération.

#### SUSPENSION DE L'IMMIGRATION

Dans la situation actuelle résultant de la politique néfaste du patronat et du gouvernement, l'intérêt commun des travailleurs immigrés et français exige que soient suspendus tous recrutements et introductions de travailleurs, sauf les cas de regroupement familial et des réfugiés.

#### SANS-PAPIER

Les travailleurs immigrés, entrés en France, le plus souvent recrutés irrégulièrement par des employeurs, se verront de par leur travail ouvrir un droit à régularisation de leur situation.

La situation de l'emploi ne devra en aucun cas être motif à non renouvellement des titres de travail et de séjour.

En aucun cas, les travailleurs immigrés ne pourront être considérés comme en situation illégale ou irrégulière par suite de la perte de leur emploi et ainsi ils ne peuvent être expulsés.

#### EXPULSIONS

Abandon de « l'obligation de neutralité politique ».

L'expulsion ne peut être prononcée que par les tribunaux judiciaires par un jugement motivé et pour un délit de droit commun très grave. L'intéressé doit prendre connaissance de son dossier, présenter sa défense, choisir son défenseur, faire appel et se pourvoir en cassation.

#### REFOULEMENTS AUX FRONTIERES

Il est inadmissible de voir refouler aux frontières des milliers d'immigrés qui le plus souvent viennent en France pour rendre visite à leurs parents.

Dans ce cas et s'ils ne viennent pas pour travailler, ils ont droit à un séjour de trois mois qui doit être respecté.

#### TRAFICS DE FAUX PAPIERS

Nous ne pouvons certes pas approuver de tels trafics. Mais, d'une manière générale, ce sont les immigrés eux-mêmes qui en sont les victimes (arrestations, condamnations, expulsions).

Par contre, les trafiquants qui s'enrichissent honteusement ne sont pas inquiétés. Et pourtant, ils sont certainement connus de la police.

#### RACISME

Tous actes et violences racistes doivent être sévèrement condamnés (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

## Développer l'action partout

C'est sur ces bases que la C.G.T. rappelle ses revendications après l'élection de François MITTERRAND à la présidence de la République, et c'est sur ces bases que les organisations de la C.G.T. développeront l'action.

Non, les immigrés, pas plus que les travailleurs français, les jeunes ou les femmes, ne sont pas responsables du chômage. Ils ne doivent pas en faire les frais.

### RENFORÇONS DONC LA SOLIDARITÉ OUVRIÈRE DANS LA LUTTE COMMUNE.

#### İş - Sınır dışı etme - Kağıtsızlar : CGT' NİN TAVRI

CGT'nin beşinci ulusal kongresi yeni bir defa daha bu sorunlar üzerine tavrını belirtti.

#### HERKESE İŞ HAKKI.

#### ÖZGÜRCE SEÇME.

#### GÖÇMEN EMEKÇİ GELİMİNİN DURDURULMASI.

#### KAĞITSIZ EMEKÇİLER.

Sık sık patronlar tarafından Fransaya kanunsuz olarak getirilen göçmen emekçiler, iş durumlarına bir kenara alacaklardır.

İş durumları hiç bir zaman için kağıtların yenilenmemesine neden olamaz.

#### SINIR DIŞI ETME.

« Politik nötralizasyon mecburiyetinin » terk edilmesi.

Sınır dışı etme, itiraz hakkında içinde olmak üzere, sebep iyice belirlenerek, çok önemli sosyal suçlar karşısında yalnız ve yalnız mahkemeler tarafından verilebilir.

#### GÖÇMEN AİLE FERTLERİNİN SINIRDAN GERİ ÇEVİLMESİNİN DURDURULMASI.

#### SAHTE KAĞIT TUCCARLARI : KURBANLARI BEĞİL SAHTEKARLARI TUTUKLAMAK.

İRKKİLİK : Her ırkçı hareket ve şiddet ağır bir şekilde cezalandırılmaktadır (1 Temmuz 1972 kanunu).

#### Emprego - Expulsões - Imigrados sem papeis

#### PROPOSTAS DA C.G.T.

A 5<sup>ma</sup> Conferência Nacional precisou mais uma vez as posições da C.G.T. em relação a estes problemas :

**O DIREITO AO TRABALHO PARA TODOS. A LIVRE ESCOLHA DOS IMIGRADOS. A SUSPENSÃO DA IMIGRAÇÃO. TRABALHADORES IMIGRADOS SEM PAPEIS.**

Os trabalhadores imigrados em França, na maioria dos casos recrutados irregularmente pelos patrões, pelo contributo do seu trabalho, devem ter direito à regularização da sua situação.

Em caso algum a situação do emprego deve servir de motivo à recusa da renovação das cartas de trabalho e de estadia.

#### EXPULSÕES

Deve ser abandonada a « obrigatoriedade da neutralidade política ».

A expulsão só deve ser pronunciada pelos tribunais judiciais através de um julgamento motivado e por delito de direito comum muito grave e com possibilidade de apelo.

**CESSAÇÃO DA RECUSA DA ENTRADA, NAS FRONTEIRAS AOS FAMILIARES DOS IMIGRADOS.**

**TRAFICO DE PAPEIS FALSOS : DEVEM SER PERSEGUIDOS OS TRAFICANTES E NÃO AS VITIMAS.**

**RACISMO :** todo e qualquer acto de violência racial deve ser severamente condenado (lei de 1 de Julho de 1972).

## Frontaliers espagnols

### RENCONTRE C.G.T. AQUITAINE ET COMMISSIONS OUVRIÈRES D'EUSKADI

Une rencontre entre le Comité régional C.G.T. d'Aquitaine et les Commissions ouvrières d'Euskadi (Espagne) a eu lieu le 10 avril à Bayonne.

A l'ordre du jour : le travail en commun en direction des travailleurs frontaliers espagnols.

Les deux délégations ont enregistré avec satisfaction le **paiement aux travailleurs frontaliers des prestations de chômage**.

Les acquis sont le résultat des luttes menées par les travailleurs frontaliers, à l'initiative de la C.G.T. et grâce à une coopération étroite avec les Commissions ouvrières.

Les deux délégations ont décidé de saisir leurs confédérations respectives sur ces questions, et elles se rencontreront à nouveau vers la fin juin afin d'élaborer une plateforme revendicative commune sur les problèmes des travailleurs frontaliers espagnols.

Elles ont également manifesté leur solidarité envers les dockers de Bayonne et les marins espagnols en lutte, ainsi qu'avec les travailleurs et travailleurs français et frontaliers de la conserverie FALCONE à SARE qui se battent contre les licenciements et la répression.

## Fronterizos espagnoles

### ENCUENTRO C.G.T. DE AQUITAÑA Y COMISIONES OBRERAS DE EUSKADI

Un encuentro entre el Comité Regional C.G.T. de la Aquitania y las Comisiones Obreras de Euskadi (España) ha tenido lugar en Bayona el 10 de abril.

En el orden del día : el trabajo común en dirección de los trabajadores fronterizos españoles.

Las dos delegaciones han registrado con satisfacción **el pago de los trabajadores fronterizos de sus indemnizaciones de cesantía**.

Los resultados son el producto de las luchas de los trabajadores fronterizos, siguiendo la iniciativa de la C.G.T. y gracias a una estrecha cooperación con las Comisiones Obreras.

Las dos delegaciones han decidido de hacer participe sus confederaciones respectivas sobre estas cuestiones, y ellas se reunirán de nuevo a fines de junio con el propósito de elaborar una plataforma reivindicativa común sobre los problemas de los trabajadores fronterizos españoles.

Ellas han manifestado igualmente su solidaridad hacia los trabajadores portuarios de Bayona y los marinos españoles en lucha, así como también a las trabajadoras y trabajadores franceses y fronterizos de la conservería FALCONE en SARE que luchan contra los despidos y contra la represión.

## Des libertés pour les immigrés

La Charte revendicative adoptée lors de la V<sup>e</sup> Conférence nationale de la C.G.T. revendique le libre exercice des droits et libertés pour les travailleurs immigrés et notamment le libre droit d'association par l'abrogation du décret-loi du 12 avril 1939.

### Peugeot battu par Georges Ségué

Le 8 avril dernier, la direction de Peugeot poursuivait Georges Ségué devant le Tribunal civil de Paris.

Le secrétaire général de la C.G.T. était accusé de diffamation pour avoir dénoncé, un an plus tôt, la responsabilité patronale dans le suicide d'un délégué C.G.T. de l'usine de Sochaux.

Le 6 mai, le Tribunal a débouté la direction de Peugeot et l'a condamnée aux dépens.

C'est un grand succès pour la C.G.T., et pour tous ceux qui luttent pour le respect des libertés syndicales et des droits de l'homme dans l'entreprise.

La C.G.T., pour développer encore les activités de l'I.N.C.A., bien connu des travailleurs italiens depuis plus de 25 ans, a décidé de doter l'Institut d'un statut légal.

Le 30 avril 1981, la Préfecture de Police de PARIS, sous la désastreuse administration de GISCARD, STOLÉRU, a refusé d'enregistrer les statuts de l'Association : des travailleurs italiens militants de la C.G.T. siégeaient au Bureau.

Le 6 mai, René LOMET, secrétaire de la C.G.T., a vivement protesté : les militants de la C.G.T. demeureront aux postes de responsabilités qui leur ont été confiés et l'I.N.C.A. poursuivra son action.

La C.G.T. amplifiera la lutte pour faire abroger le décret-loi qui bafoue les libertés individuelles et collectives des travailleurs immigrés et des travailleurs français et porte atteinte aux prérogatives de la C.G.T.

## DÉCLARATION COMMUNE DE LA C.G.T. ET DE L'ASSOCIATION DES MAROCAINS EN FRANCE

### Bلاغ مشترك بين الاتحاد العام للعمل (س.ج.ت) وجمعية المغاربة بفرنسا

في 2 أبريل 1981، التقى وفد عن جمعية المغاربة بفرنسا، مؤلف من رئيس الجمعية، وعضو من مكتبها الوطني، ومن ممثل عن قسم الصحافة - الجالية، إلتقى، بمقر الاتحاد العام للعمل (س.ج.ت) بمسؤولي قطاعي الكنفدرالية المكلفين بالهجرة، والشؤون الخارجية.

وخلال هذا اللقاء، انكب الوفد على فحص وضعية العمال المهاجرين، وخاصة القضايا الخاصة بالعمال المغاربة بفرنسا.

وقد حوّل هذا اللقاء الأخوي للاتحاد العام للعمل (س.ج.ت) إحاطة جمعية المغاربة بفرنسا علماً بمدى عنف الحملات المعادية للاتحاد، التي تنظمها وتنسقها القوى الرجعية والعنصرية، وقد دشنت بمشاركة ملموسة من قبل ممثلي السلطة المغربية.

هذا وقد أرتأت المنظمين، أن التهميش الشرس على الاتحاد العام للعمل (س.ج.ت) في الفترة الأخيرة، يتعارض مع المصالح الحقيقية للعمال المهاجرين والفرنسيين، ولا يتماشى والوحدة الضرورية للعمال من أجل إنجاح المطالب والوقوف بحزم في وجه كل تطاول على الحريات النقابية.

يندد الاتحاد العام للعمل (س.ج.ت)، بكامل الشدة، بالمخطط الرامي إلى توزيع البطالة الذي تقدم به جيسكار ديستان، المرشح للانتخابات الرئاسية، والهادف إلى طرد مئات الآلاف من العمال المهاجرين، وحرمانهم من حقوقهم في التمتع الكامل بمختلف المنح.

وأحاط الاتحاد جمعية المغاربة بفرنسا علماً، بعزيمة الراسخ على محاربة كل عملية طرد تسلطي، وعلى فرض احترام حرية المهاجرين في الاختيار بين المكوث بفرنسا والعودة إلى بلدانهم، مع ضمان كل الحقوق الاجتماعية المكتسبة.

وأكدت جمعية المغاربة بفرنسا على دعمها لمواقف الاتحاد العام للعمل (س.ج.ت) المتعلقة بالهجرة، ولا سيما للاتجاهات الرئيسية التي حددتها الندوة القومية الخامسة عن الهجرة.

تدعو المنظمين العمال الفرنسيين والمهاجرين إلى المزيد من اليقظة تجاه نشاط كل المشتاقين إلى العهد الاستعماري والمتواطئين في الجرائم العنصرية من الذين يزينون وجوههم بقناع معاداة العنصرية ليحاولوا تقسيم العمال على أفضل حال.

يندد الاتحاد العام للعمل (س.ج.ت) وجمعية المغاربة بفرنسا بالقمع الذي يسلطه الحكم المغربي على النقابيين والعمال المغاربة، ويطالبان السلط المغربية بقبول الممارسة الحرة للحريات النقابية والديمقراطية بالمغرب، وكذلك بالافراج عن كل الشغاليين والديمقراطيين المعتقلين.

هذا وقد اتفقت المنظمين على تطوير علاقاتهما قصد ضمان أكثر النجاعة لنشاطاتهما في الدفاع عن حقوق وحريات العمال المهاجرين.

Une délégation de l'Association des Marocains en France, composée de son président, d'un membre du bureau national, et d'un représentant du Service de Presse EL JALYA, a rencontré au siège de la C.G.T., le 2 avril 1981, les responsables des secteurs confédéraux de l'immigration, et international.

Au cours de cette rencontre, les représentants des deux organisations ont examiné la situation des travailleurs immigrés et, en particulier, les questions spécifiques concernant les travailleurs marocains en France.

Cette rencontre fraternelle a permis à la C.G.T. d'informer l'Association des Marocains en France de la violence des campagnes anti-C.G.T. orchestrées par les forces réactionnaires et racistes, campagne qui a été ouverte avec la participation concrète des représentants du pouvoir marocain.

Les deux délégations ont estimé que ce déchaînement anti-C.G.T. de cette dernière période était contraire aux intérêts véritables des travailleurs immigrés et français, contraire à l'indispensable unité des travailleurs pour faire triompher les revendications et s'opposer à toute atteinte aux libertés syndicales.

La C.G.T. condamne avec la plus grande vigueur le plan de répartition du chômage, présenté par le candidat Giscard d'Estaing aux élections présidentielles, qui vise au refoulement de centaines de milliers de travailleurs immigrés et à priver ces travailleurs des indemnités auxquelles ils ont droit.

Elle fait connaître à l'Association des Marocains en France la ferme volonté de combattre toute expulsion arbitraire et de faire respecter le libre choix des immigrés de rester en France ou de retourner dans leur pays avec la garantie des droits sociaux acquis.

L'Association des Marocains en France a affirmé son soutien aux positions de la C.G.T. concernant l'immigration, notamment aux principales orientations définies lors de la 5<sup>e</sup> Conférence nationale de l'immigration.

Les deux délégations appellent les travailleurs français et immigrés à la plus grande vigilance devant l'activité des nostalgiques du colonialisme et complices des crimes racistes, qui aujourd'hui se parent du masque anti-raciste pour mieux tenter de diviser les travailleurs.

La C.G.T. et l'Association des Marocains dénoncent la répression menée par le pouvoir réactionnaire marocain à l'encontre des syndicalistes et travailleurs marocains. Elles exigent des autorités marocaines qu'elles acceptent le libre exercice des libertés syndicales et démocratiques au Maroc, ainsi que la libération de tous les travailleurs et démocrates emprisonnés.

Les deux organisations ont convenu de développer leurs relations afin de rendre plus efficaces leurs activités pour la défense des droits et libertés des travailleurs immigrés.

Paris, le 13 avril 1981.

باريس، في 13 أبريل 1981

# DROIT DE TOUS ET DE CHACUN

## CONGÉS PAYÉS ET CONGÉS AU PAYS D'ORIGINE

- Vacaciones pagadas y vacaciones en el país de origen
- Férias e férias no país natal

- Ücretli izinler ve anayurtta izinler
- أجرة العطلة، والعطلة بالبلاد

### Droit aux congés payés

Sauf accords plus favorables prévus par une convention collective, tout travailleur, qu'il soit français ou immigré, a droit à 2 jours ouvrables de congé par mois de travail, soit 24 jours minimum s'il a travaillé au moins un an dans une entreprise. Le congé payé n'interrompt pas l'engagement de travail et le travailleur doit percevoir son salaire habituel.

### Congés payés du bâtiment

Dans le bâtiment, les congés se calculent dans une période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante.

L'employeur vous remet un feuillet de congés payés et vous envoyez ce feuillet à la Caisse de congés payés du bâtiment dont vous dépendez à partir du 1<sup>er</sup> avril. C'est la Caisse qui vous règle vos congés. Si vous avez eu plusieurs employeurs dans la même année, donc plusieurs feuillets, vous les envoyez tous à l'adresse de la Caisse dont dépend le dernier employeur, c'est-à-dire l'adresse portée sur le dernier feuillet.

### Congés au pays d'origine des travailleurs immigrés

Le travailleur immigré doit surtout veiller à ne pas dépasser le congé autorisé, car cela peut être considéré par l'employeur comme une rupture de contrat de travail.

En effet, les travailleurs immigrés doivent être particulièrement vigilants car un retour en retard d'un congé peut être un motif de licenciement. Si vous souhaitez avoir plus de congés, vous pouvez demander, avant le départ, à votre employeur un congé sans solde qui viendra s'ajouter au congé payé, mais l'employeur a le droit de vous le refuser. Si votre employeur vous donne son accord, surtout n'oubliez pas de lui réclamer par écrit, avec, inscrite, la date de reprise de travail.

Si vous ne partez pas une année, vous pouvez demander à votre employeur le droit de cumuler vos congés payés sur deux ans. Là encore, demandez un accord écrit.

Si vous êtes au chômage, vous pouvez également aller en congés chez vous, mais l'accord préalable de l'ASSEDIC et l'Agence pour l'Emploi notera sur votre carte de pointage la date de retour de vos congés.

Là encore, vous devez respecter les dates limites de retour.

Attention, les « dépassements trop prolongés » des dates de retour peuvent être motif à des difficultés en matière de carte de séjour.

### Congés et Sécurité sociale

Pendant la durée des congés payés (en France ou au pays d'origine), le travailleur immigré peut obtenir le remboursement des frais médicaux et des indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident.

Selon des conventions, il faut des formulaires de Sécurité sociale au départ en congés, mais, dans tous les cas, il faut, si l'on est malade, entrer en relation avec la Sécurité sociale du pays d'origine, donner le certificat médical d'arrêt de travail et aussi l'envoyer par pli recommandé à l'employeur en France.

Le remboursement n'a lieu qu'au retour en France, mais, si l'arrêt est prolongé, on peut écrire pour demander d'être payé par mandat international.

Pendant le congé sans solde, vous ne bénéficiez plus de la couverture sociale prévue par votre convention. 30 jours après le premier jour de congé, vous n'êtes plus couvert. Il faut, pour à nouveau bénéficier de la Sécurité sociale, avoir travaillé en France.

*Allocations familiales* : Elles sont versées pendant les congés payés, y compris aux chômeurs, mais elles ne sont pas dues pendant les congés sans solde.

### Convalescence au pays

Malade ou accidenté en France, si votre arrêt de travail est assez long, vous pouvez demander l'autorisation de passer

vos congés au pays d'origine, mais pour cela vous devez avoir l'autorisation de votre Caisse de Sécurité Sociale où vous passerez un contrôle médical et l'autorisation avec un formulaire du service des relations internationales de la Sécurité Sociale selon la convention avec votre pays.

### Congés et enfants

Même si vous allez dans votre pays d'origine, vos enfants ont droit aux aides pour les vacances de la Caisse d'Allocations Familiales. La Caisse vous envoie chaque année des bons de vacances ; ces bons doivent être remplis et envoyés du lieu de vacances et vous devez être payés au retour en France.

En cas de difficultés, adressez-vous à votre syndicat C.G.T.

### Tarifs spéciaux de billets

Certaines nationalités bénéficient de tarifs spéciaux sur les lignes aériennes de leur pays ou sur Air France.

Vous avez également droit à la réduction de 30 % sur le réseau S.N.C.F.

### Veillez surtout :

— A avoir un accord écrit de l'employeur pour un congé plus long.

— A prévenir votre employeur et votre Sécurité Sociale au pays d'origine en cas de maladie.

— Si vous prolongez votre séjour hors de France pour une autre raison que la maladie, à demander une autorisation spéciale visée par le Consulat de France du pays d'origine qui précisera les raisons de votre retard.

Serge CAPPE,  
membre du Secrétariat national de l'Immigration

| Formulaires Sécurité sociale à demander avant le départ |                  |                 |
|---|------------------|-----------------|
|   | MALADIE          | CONVALESCENCE   |
| ALGÉRIE .....   | Aucun formulaire | SE 352 03 ou 14 |
| ESPAGNE .....   | SE 3417          | EF 06           |
| ITALIE et CEE .....                                     | E III            |                 |
| MAROC .....   | Aucun formulaire | SE 350 10 ou 15 |
| PORTUGAL .....  | Aucun formulaire | SE 139 04 ou 19 |
| TUNISIE .....   | Aucun formulaire | SE 351 04 ou 11 |
| TURQUIE .....   | Aucun formulaire | SE 208 04 ou 17 |
| YUGOSLAVIE .....  | SE 2104          | SE 21 03 ou 16  |

P  
O  
R  
T  
U  
G  
A  
L

**RUPTURE ENTRE LE GOUVERNEMENT  
ET LES SYNDICATS**

Les deux confédérations syndicales portugaises, la CGTP et l'UGT ont décidé de rompre tout contact avec le gouvernement tant qu'elles ne seront pas reçues par le Premier ministre, M. Francisco Pinto Balsemao.

La « trêve sociale » qui s'était instaurée lors de l'entrée en fonction du nouveau cabinet, a pris fin après l'annonce unilatérale par le gouvernement d'une échelle de salaires remaniée pour les fonctionnaires, alors que les négociations paritaires n'étaient pas terminées.

**RUPTURA ENTRE O GOVERNO  
E OS SINDICATOS**

As duas Confederações Sindicais portuguesas, a CGTP-IN e a UGT decidiram romper os contactos com o governo enquanto não forem recebidas pelo Primeiro Ministro Francisco Pinto Balsemao.

A « Trégua Social » que se instaurara aquando da entrada em função do novo gabinete ministerial, cessou a seguir ao anúncio unilateral por parte do governo de um leque salarial refeito e destinado aos funcionários, apesar das negociações paritárias não terem ainda terminado.

I  
T  
A  
L  
I  
E

**LUCIANO LAMA SULLA SITUAZIONE  
ECONOMICA E POLITICA IN ITALIA**

...L'esigenza di un nuovo quadro politico e di una diversa direzione del paese nasce dal fatto che l'attuale governo, come quelli precedenti, scegliendo la strada della recessione fa pagare le conseguenze disastrose della recessione e della crisi solo ai lavoratori e alle forze più deboli e meno tutelate, i giovani disoccupati, i pensionati, gli emarginati. L'urgenza di un'iniziativa sindacale sta appunto nell'assunzione di questi dati di fatto e nella necessità di porvi riparo, facendo avanzare con scelte prioritarie e concrete una politica alternativa a quella della recessione e dell'inflazione, della crescita sottozero, della disgregazione sociale; politica che, in campo economico, privilegi un programma energetico e di sviluppo agricolo, la rinascita delle zone terremotate e i piani settoriali, per favorire una politica attiva del lavoro.

Nel campo rivendicativo è urgente la riforma del salario per compensare la professionalità, una diversa organizzazione del lavoro e dei regimi di orario, la crescita degli investimenti per favorire la produttività, la difesa dei redditi più bassi e quindi della scala mobile per fronteggiare l'inflazione.

(da Rassegna Sindacale — Speciale 1° Maggio)

Il 28 aprile scorso la Federazione Unitaria CGIL Cisl Uil ha indirizzato alla segreteria della CGT una lettera di ringraziamento per l'impegno manifestato in occasione del terremoto che ha colpito l'Italia meridionale ed in particolare la sottoscrizione lanciata fra i lavoratori in Francia che, come già segnalato, ha permesso di raccogliere la somma di 72.000 Franchi (più di quattordici milioni di lire) a favore dei terremotati.

I  
R  
L  
A  
N  
D  
E

**TOUJOURS PLUS DE MORTS POUR  
MADAME TAHTCHER**

Après Bobby SANDS, et Francis HUGHES, deux autres jeunes républicains, Patsy O'HARA et Raymond Mc CREESH viennent de mourir. « La dame de fer » peut être satisfaite, son intransigeance assassine à coup sûr.

Comme le déclara, le 21 avril dernier, le Bureau Confédéral de la C.G.T.: « Le gouvernement britannique, loin de tenir compte de la détermination de la population d'Irlande du Nord, a choisi la voie d'une répression plus dure encore... La C.G.T. dénonce et condamne, avec force, cette répression meurtrière. Elle réaffirme, par ailleurs, que la situation des prisonniers politiques de l'Irlande du Nord constitue une violation permanente à la dignité des droits les plus élémentaires de l'Homme ».

A juste titre, ces prisonniers de Madame Thatcher veulent obtenir un statut politique avec les garanties et les droits que reconnaît un tel statut. Le Premier Ministre Britannique ne veut pas et entend poursuivre un répression qui a déjà fait 2 000 morts en douze ans.

Il faut multiplier les initiatives de solidarité, en intervenant pour exiger que soient satisfaites les revendications légitimes de la population de l'Irlande du Nord et des prisonniers politiques.

L'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris: 35, faubourg Saint-Antoine (8<sup>me</sup>).



